

The background of the entire page is a landscape photograph. It shows a wide river in the foreground, with a bridge on the right. Beyond the river is a large, dense forest of trees without leaves. In the far background, there are snow-capped mountains under a cloudy sky. A semi-transparent blue vertical bar is on the right side of the page, containing the company logo and the title.

MBR

MBR SA
Massongex-Bex-Rhône

RAPPORT DE GESTION 2025

6^{ème} exercice
du 01.01.2025 au 31.12.2025

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES

Actionnariat	2
Conseil d'administration	2
Organe de révision	2
Direction	2

MESSAGE

Mot du Président	3
------------------	---

LE PROJET

Le projet	4 – 5
Chiffres-clés	6

RETROSPECTIVE 2025

Faits marquants	8 – 9
-----------------	-------

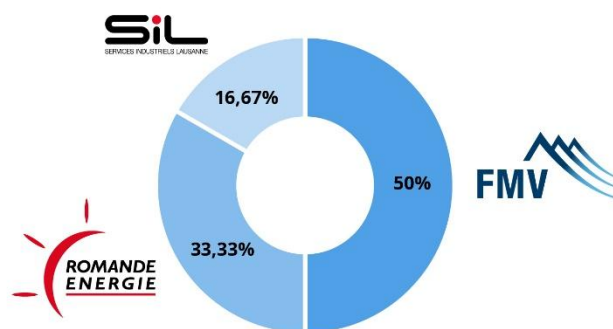
COMPTES

Comptes	11 – 15
Propositions du Conseil d'administration	16
Rapport de l'organe de révision	18

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Actionnariat

L'actionnariat de MBR SA a la composition suivante au 31.12.2025 :



Conseil d'administration

Etat au 31 décembre 2025.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période d'un an et sont rééligibles.

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Echéance* lors de l'AG
Stéphane Maret Président	Directeur général de FMV SA	2020	2026
Philippe Durr Vice-Président	Responsable des partenariats de Romande Energie SA	2021	2026
Raoul Albrecht Administrateur	Membre de la Direction de FMV SA	2019	2026
Eric Constantin Administrateur	Responsable du Service Production et Solutions énergétiques des SiL	2022	2026

* Echéance du mandat

Organe de révision

Fiduciaire FIDAG SA à Martigny.

Le réviseur est nommé pour une année et est rééligible.

Direction

Les mandats de gestion administrative et financière ainsi que de direction générale du projet sont confiés à FMV SA.

Administrateur délégué : Raoul Albrecht, FMV SA / Directeur de projet : Blaise Dussex, FMV SA

MESSAGE

MOT DU PRÉSIDENT

Le permis de construire a été délivré

L'année 2025 a constitué une étape de consolidation pour MBR. Si elle n'a pas été marquée par des évolutions opérationnelles visibles, elle a néanmoins permis de franchir des jalons déterminants dans l'avancement du projet de palier hydroélectrique Massongex-Bex-Rhône.

Sur le plan fédéral, MBR a déposé auprès de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) une demande de contribution d'investissement destinée à soutenir les études de projet du palier hydroélectrique. Conformément aux dispositions prévues par la législation, cette démarche vise à accompagner les phases préparatoires indispensables à la réalisation d'infrastructures énergétiques d'importance nationale. Cette contribution a été accordée par l'OFEN, confirmant l'intérêt stratégique du projet dans le contexte de la transition énergétique et du renforcement de la sécurité d'approvisionnement de la Suisse.

Parallèlement, le projet MBR3 a poursuivi son parcours administratif. Les demandes d'autorisation de construire, mises à l'enquête publique en janvier 2022, ont fait l'objet d'un examen approfondi par les autorités fédérales et cantonales compétentes. À l'issue de cette procédure et après résolution amiable de l'ensemble des oppositions, les autorisations de construire pour l'aménagement ainsi que pour les projets associés ont été octroyées à MBR fin 2025. Ces progrès témoignent de la solidité du travail mené par les partenaires du projet – FMV, Romande Energie et les Services industriels de Lausanne – ainsi que de la qualité du dialogue entretenu avec les autorités et les parties prenantes concernées.

En effet, la qualité de cette collaboration avec tous les acteurs impliqués, la résolution à satisfaction des oppositions et la valeur ajoutée de ce projet complexe réunissant deux cantons et de multiples parties prenantes est à souligner. Les mesures de compensation – renaturation, mobilité, création de liaisons – ont permis d'aboutir à un projet équilibré et bénéfique pour tous. En témoigne cette importante réussite que constitue l'autorisation de construire.

L'année 2026 s'annonce désormais décisive. Le dossier de demande de contribution d'investissement doit être déposée à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) avec une décision attendue pour juin 2026. En parallèle, les partenaires poursuivront les démarches de financement et les appels d'offres permettront de préciser les coûts des principaux lots. Ces deux jalons seront déterminants dans la décision des partenaires de lancer la construction en 2027. Dans un environnement énergétique marqué par des enjeux croissants de sécurité d'approvisionnement et de production hivernale, le projet MBR s'inscrit ainsi pleinement dans la dynamique nationale de renforcement des capacités renouvelables.

Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires, autorités et équipes engagées dans ce projet pour leur travail rigoureux et leur engagement constant. Les avancées réalisées en 2025 constituent des bases solides pour franchir les prochaines étapes avec détermination.

Stéphane Maret, Président du Conseil d'administration

LE PROJET

Historique

Le projet de mettre en valeur la chute complète du Rhône entre Chippis et le lac Léman date de plusieurs décennies. Dans les années 1980, la société Hydro-Rhône SA prévoyait notamment l'implantation de dix usines semblables dans le lit du Rhône, qui aurait dû produire annuellement 780 millions de kWh. Les études réalisées dans les années 1980 ont mis en évidence que le palier hydroélectrique n°8 Massongex-Bex présentait les conditions de réalisation les plus favorables. A la suite de certaines oppositions formulées à l'encontre du projet, les promoteurs de l'époque avaient décidé d'en repousser la réalisation.

En 2008, FMV SA, Romande Energie et les Services industriels de Lausanne, avec l'appui des cantons concernés, ont décidé de relancer le projet et d'étudier la faisabilité d'un palier de production hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex – Bex en reprenant les études antérieures. Cette phase a notamment permis d'adapter l'aménagement pour qu'il soit en conformité avec la législation sur la protection des eaux devenue plus exigeante.

Le palier

L'aménagement projeté est une centrale-barrage de basse chute du type de celles traditionnellement très présentes sur les cours d'eau comme l'Aar et le Rhin.

La centrale hydroélectrique exploite une hauteur de chute brute moyenne de 7.5 m environ et un débit maximal de 220 m³/s. La production annuelle d'énergie attendue est estimée à 80 GWh, ce qui correspond à la consommation annuelle d'électricité de plus de 20'000 ménages. La puissance totale installée des machines est de 15 MW.

Le palier MBR comptera une centrale en rive gauche du fleuve, et quatre passes vannées dans le lit du Rhône

qui, conformément aux exigences légales, sont dimensionnées pour laisser transiter un débit de crue de 2'300 m³/s. Placée sur le flanc extérieur de la centrale, une passe à poissons permettra d'assurer la montaison des espèces présentes dans le Rhône. Entre les passes et la centrale, un chenal de dévalaison permettra aux poissons de franchir l'obstacle du palier en direction de l'aval.



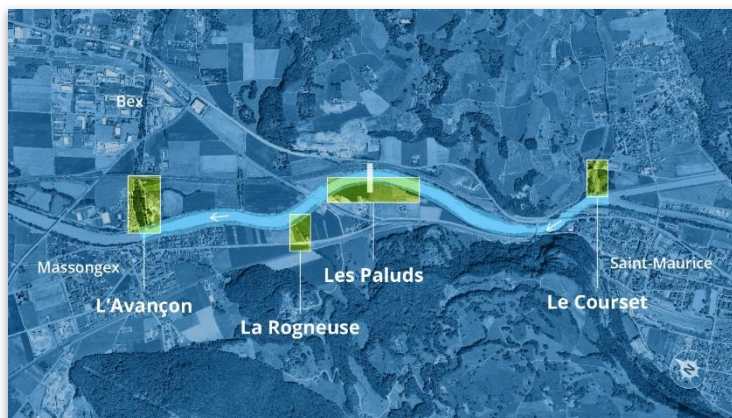
LE PROJET

La nature

Afin de présenter un bilan nature positif, des mesures d'accompagnement ont été développées en collaboration avec des bureaux spécialisés.

Les embouchures des trois cours d'eau se trouvant dans le périmètre d'influence du projet (l'Avançon, le Courset et la Rogneuse) seront revitalisées. Les lits de ces cours d'eau seront élargis, permettant notamment le retour d'une dynamique alluviale et la création de milieux humides annexes.

Au droit du palier, une zone nature sera aménagée dans le périmètre affecté au projet MBR, permettant de recréer des habitats relais à haute valeur écologique. Ces milieux naturels, autrefois présents dans la plaine du Rhône, ont aujourd'hui majoritairement disparu. Le développement de tels milieux favorisera l'accroissement des liaisons biologiques pour les espèces cibles le long du Rhône. Ces mesures d'accompagnement projetées par MBR revêtent une importance majeure alors que le recul drastique de la biodiversité inquiète l'opinion publique.



Mobilité douce

Le palier sera aménagé pour permettre son franchissement par tous les modes de mobilité douce (vélo, marche, rollers, etc.). Cette traversée est indéniablement un gain qui permettra une plus grande flexibilité dans les itinéraires, notamment par la création de boucles. Ce nouveau franchissement ainsi que l'aménagement d'une piste en rive gauche à l'amont du palier, créeront une alternative de voie cyclable pour rejoindre le verrou de Saint-Maurice.

De plus, le projet prévoit également l'équipement en voie cyclable de la route de berge en rive droite du fleuve entre le palier et l'embouchure de l'Avançon. Cet itinéraire empruntera ensuite la rive droite de l'Avançon pour rejoindre en toute sécurité les tracés existants au rond-point situé à l'entrée du village de Bex.

Coordination avec le projet de 3^{ème} correction du Rhône

En novembre 2012, les Conseils d'Etat valaisan et vaudois ont validé le Plan d'aménagement de la 3^{ème} correction du Rhône (PA-R3) révisé. En mars 2016, le Conseil d'Etat valaisan a décidé d'adopter formellement le PA-R3, accompagné du rapport d'impact sur l'environnement (RIE). Le PA-R3 2016 prévoit la réalisation du projet MBR dans la planification de la correction du cours d'eau sur le secteur du Chablais.

En avril 2021, les autorités vaudoises et valaisannes ont décidé d'intégrer les travaux d'aménagement du Rhône au dossier de demande d'autorisation de construire du palier.

Grâce à l'étroite coordination mise en place, les objectifs sécuritaires du projet R3 sont repris et mis en œuvre par MBR sur le périmètre de la concession. Les mesures d'accompagnement développées pour le projet MBR complètent les mesures définitives planifiées dans le cadre du PA-R3 et visent notamment l'atteinte d'objectifs environnementaux coordonnés.

LE PROJET

CHIFFRES-CLÉS

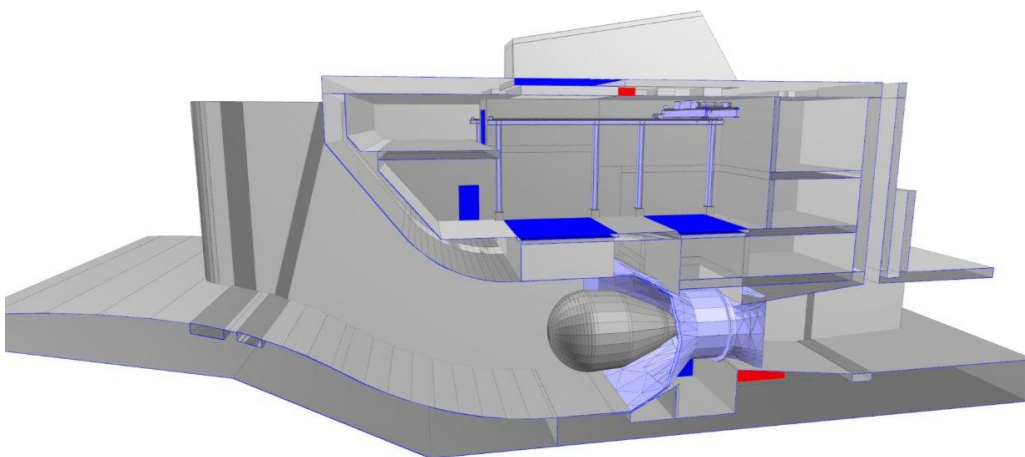
Type de centrale	Centrale au fil de l'eau de basse chute
Débit de dimensionnement	220 m³/s
Hauteur de chute	6.00 m – 9.00 m
Chute brute moyenne	7.50 m
Puissance électrique maximale	15 MW
Production d'énergie attendue	~ 80 GWh/an
Bilan carbone	~7 gCO2e/kWh (impact carbone du projet ramené à la production électrique du palier)
Installations de production	2 groupes fonctionnant de 20 à 110 m³/s chacun
Niveau de retenue amont	402.00 m (fixe)
Niveau du plan d'eau aval	393.00 m – 396.00 m
Régime de purges	Ouverture totale du barrage dès que le débit du Rhône est supérieur à 400 m³/s (5 jours/an en moyenne)
Organes de décharge en cas de crue	4 passes vannées de 15 m de large chacune
Durée des travaux	Environ 4 ans
Investissement global	168 à 194 millions de CHF

Etat au 31.12.2025



RÉTROSPECTIVE 2025

FAITS MARQUANTS



OCTROI PAR L'OFEN D'UNE CONTRIBUTION POUR LES ETUDES

Conformément aux dispositions prévues par la législation fédérale, MBR SA a déposé auprès de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) une demande de contribution d'investissement destinée à financer les études de projet du « palier hydroélectrique MBR ».

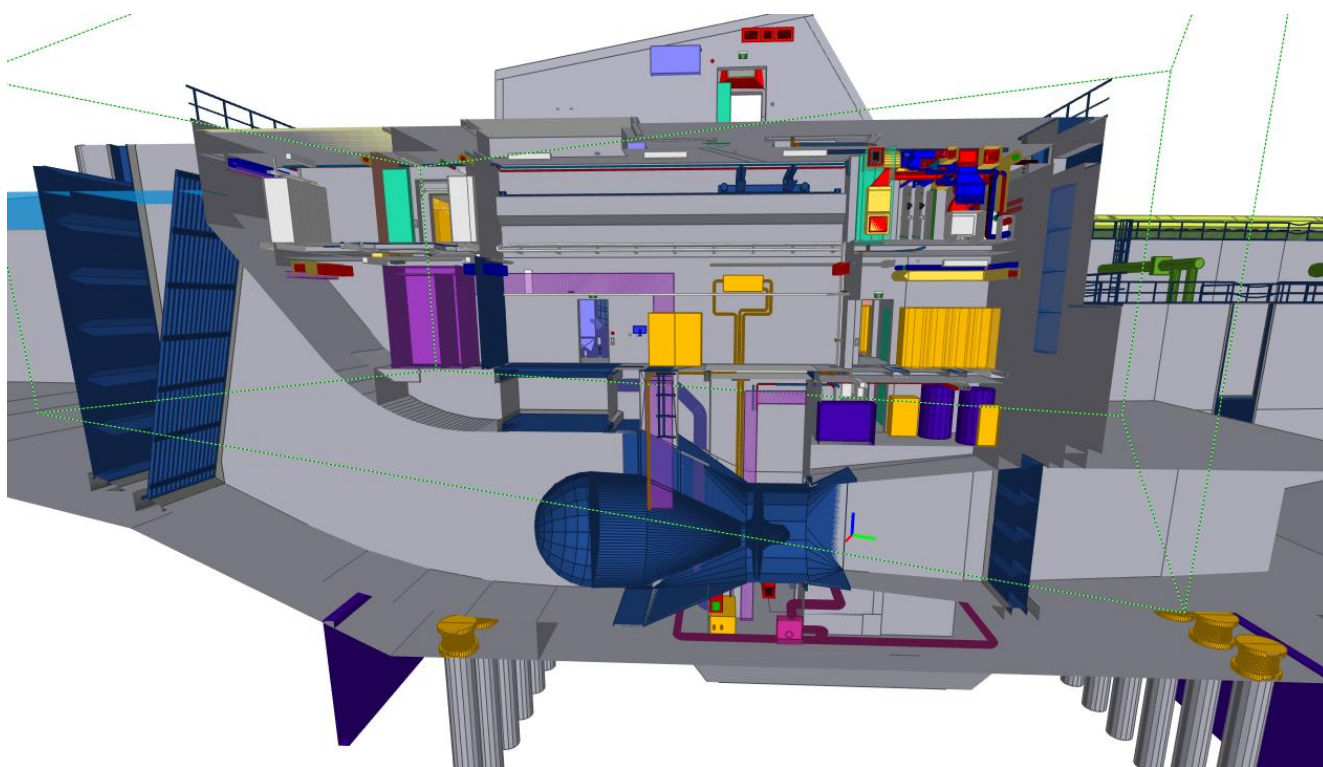
Par décision du 20 août 2025, l'OFEN a accordé à MBR SA une contribution pour les études de projet d'un montant de MCHF 2.8.

OCTROI DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

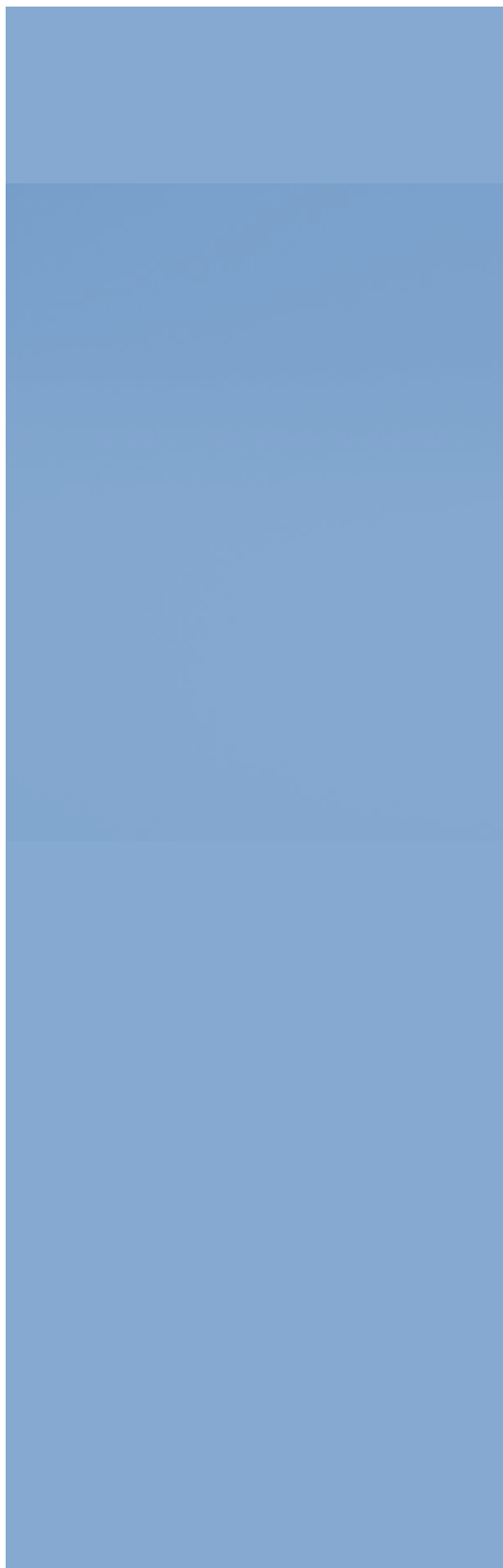
Les demandes d'autorisation de construire du projet MBR3 ont été mises à l'enquête publique en date du 30 janvier 2022.

Après traitement du dossier par les autorités fédérales et cantonales (valaisannes et vaudoises) ainsi que le solutionnement à l'amiable par le Maître de l'ouvrage de toutes les oppositions, en date du 28 novembre 2025, les autorisations de construire pour MBR3 ainsi que les projets liés ont été octroyées à MBR SA.

RÉTROSPECTIVE 2025



COMPTES 2025



COMPTES 2025

COMPTE DE RÉSULTAT

EN CHF	2025 CHF	2024 CHF
Autres produits d'exploitation	-	-
Produits d'exploitation	-	-
Entretien et réparation	-12 200	-20 790
Frais d'administration	-48 569	-53 448
Frais divers	-	-
Impôts sur le capital et impôts fonciers	-20 000	-13 813
Charges d'exploitation	-80 769	-88 051
Résultat d'exploitation	-80 769	-88 051
Amortissements	-10 994	-10 994
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	-91 763	-99 045
Produits financiers	-	-
Intérêts intercalaires activés (+)	190 687	167 413
Charges financières	-190 799	-167 526
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	-	-
Résultat avant impôts	-91 875	-99 158
Impôts sur le bénéfice	-	-
Résultat de l'exercice	-91 875	-99 158

COMPTES 2025

BILAN

ACTIF	31.12.2025	31.12.2024
EN CHF		
Actif circulant		
Trésorerie	3 102 970	1 079 588
Créances sur ventes et prestations		
envers les tiers	-	-
Autres créances à court terme	27 763	24 846
Actifs de régularisation		
envers les tiers	26 000	2 000
Total de l'actif circulant	3 156 733	1 106 434
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles		
Immeubles et installations	420 546	420 546
Travaux en cours	15 353	11 862
	776	473
- Subventions reçues	-2 230	-
	317	
- Amortissements	-61 052	-50 058
	13 482 953	12 232 961
Total de l'actif immobilisé	13 482 953	12 232 961
ACTIF	16 639 686	13 339 395

COMPTES 2025

BILAN

PASSIF	31.12.2025		31.12.2024	
EN CHF				
Capitaux étrangers				
Capitaux étrangers à court terme				
Dettes sur achats et prestations				
envers les actionnaires	137 944		110 608	
envers les tiers	82 203	220 147	121 373	231 981
Passifs de régularisation				
envers les tiers	1 405 200	1 405 200	1 200	1 200
Total des capitaux étrangers à court terme	1 625 347		233 181	
Capitaux étrangers à long terme				
Dettes à long terme portant intérêt				
envers les actionnaires	14 584 800		12 584 800	
envers les tiers	-	14 584 800	-	12 584 800
Total des capitaux étrangers à long terme	14 584 800		12 584 800	
Capitaux propres				
Capital-actions	1 000 000		1 000 000	
Réserve légale issue du bénéfice	-		-	
Résultat reporté	-478 586		-379 428	
Résultat de l'exercice	-91 875	429 539	-99 158	521 414
Total des capitaux propres	429 539		521 414	
PASSIF	16 639 686		13 339 395	

COMPTES 2025

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2025 CHF	2024 CHF
Résultat de l'exercice	-91 875	-99 158
Amortissements	10 994	10 994
Cash-Flow	-80 881	-88 164
Variation des créances	-2 917	84 547
Variation des actifs de régularisation	-24 000	-
Variation des dettes	-11 834	-98 829
Variation des passifs de régularisation	1 404 000	-98 500
Variation du fonds de roulement	1 365 249	-112 782
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 284 368	-200 946
Investissements	-	-255 984
Variation des travaux en cours	-1 260 986	-2 501 131
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 260 986	-2 757 115
Prêt consentis par les actionnaires	2 000 000	2 000 000
Libération du capital-actions	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 000 000	2 000 000
Total des flux de trésorerie	2 023 382	-958 061
Variation de la trésorerie		
Au 01.01	1 079 588	2 037 649
Au 31.12	3 102 970	1 079 588
Variation de la trésorerie	2 023 382	-958 061

COMPTES 2025

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Principes comptables

Les comptes annuels de MBR SA ont été établis conformément aux règles du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan du 31 décembre 2025 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la durée d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Installations de mesure, automatisation, contrôle commande	15 – 20 ans
--	-------------

Les subventions reçues sont portées en diminution des travaux en cours.

Dettes à long terme portant intérêt

EN CHF	<u>Valeur au 31.12.2025</u>	<u>Valeur au 31.12.2024</u>
FMV SA, Sion	1 292 400.00	1 292 400.00
Romande Energie Holding SA, Morges	861 513.85	861 513.85
Ville de Lausanne, par ses Services Industriels	430 886.15	430 886.15
	<u>2 584 800.00</u>	<u>2 584 800.00</u>

Les prêts ci-dessus concernent les frais d'étude amenés en tant qu'apport en nature lors de la création de la société MBR SA. Ils ne sont pas rémunérés.

FMV SA, Sion	2020-2035	1.75%	6 000 000.00	2.00%	5 000 000.00
Romande Energie Holding SA, Morges	2020-2035	1.75%	3 999 600.00	2.00%	3 333 000.00
Ville de Lausanne, par ses Services Industriels	2020-2035	1.75%	2 000 400.00	2.00%	1 667 000.00
			<u>12 000 000.00</u>		<u>10 000 000.00</u>
			<u>14 584 800.00</u>		<u>12 584 800.00</u>
Total des dettes à long terme			<u>14 584 800.00</u>		<u>12 584 800.00</u>

Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250

La société n'a pas d'employés, les gestions administrative et technique étant confiées à FMV SA.

COMPTES 2025

PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration soumet à l'Assemblée générale 2026 les propositions suivantes :

1. approuver le rapport de gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 tels que présentés par le Conseil d'administration ;
2. donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Au nom du Conseil d'administration

Stéphane Maret
Président

Philippe Durr
Vice-Président





FRIBOURG | GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de MBR SA, à Massongex

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous attirons l'attention sur le fait que la moitié du capital-actions et des réserves légales n'est plus couverte (art. 725a CO).

Fiduciaire FIDAG SA

Anne-Laure Rey
Experte-réviser agréée
Réviser responsable

Jessica Walter
Experte-réviser agréée

Martigny, le 23 mars 2026
Exemplaire numérique

Annexes : comptes annuels

[IMPRESSUM](#)

[Rapport de gestion MBR SA 2025](#)
Mars 2026

[Responsable de la publication](#)
Nicole Genoud, FMV SA

[Textes, graphisme et mise en page](#)
FMV SA

[Crédits photos](#)
Michel Martinez, JBComm, Mijong Sàrl, MBR SA

[Impression](#)
FMV SA

↓ [Photo de couverture : Mijong Sàrl](#)



